

## SOLIDARITÉS

### PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

#### **Arrêté du 9 janvier 2012 portant agrément de terrains de stages de formation pratique pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS), session 2012**

NOR : SCSA1230017A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 86-1151 du 27 octobre 1986 instituant un diplôme d'État intitulé « certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds » ;

Vu l'arrêté du 20 août 1987 modifié fixant les modalités de formation, les conditions d'organisation de l'examen en vue de l'obtention du diplôme d'État intitulé « certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds » ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2012 portant ouverture, au titre de l'année 2012, d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Pour l'année scolaire 2011-2012, sur proposition du Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des déficients sensoriels (CNFEDS), les établissements et services suivants sont agréés comme terrains de stage de formation pratique :

IJS de Bourg-en-Bresse, 5, rue du Lycée, BP 8, 01001 Bourg-en-Bresse ;

CDDS de Rodez, 15, boulevard François-Fabié, 12000 Rodez ;

IRJS Les Hirondelles, 73, traverse des Favres, 13011 Marseille ;

Centre Jacques-Cartier, 20, rue du Vau-Méno, 22070 Saint-Brieuc ;

CEEDA, 42, rue Donzelot, 25000 Besançon ;

IME La Providence, Le Village, 26190 Saint-Laurent-en-Royans ;

IJS André-Beulé, 1 bis, rue Mauté-Lelasseux, 28400 Nogent-le-Rotrou ;

CESDA Paulin-Andrieu, 25, rue des Trente-Six-Ponts, 31000 Toulouse ;

CESDA Richard-Chapon, 61, rue de Marseille, 33000 Bordeaux ;

INJS de Bordeaux, 25, cours du Général-de-Gaulle, 33170 Gradignan ;

CAL, avenue du Bon-Air, 33700 Mérignac ;

CESDA, 14, rue Saint-Vincent-de-Paul, 34090 Montpellier ;

Institut Paul-Cézanne, 8, rue Anne-Boivent, 35300 Fougères ;

Centre Kerveiza, 1, rue de Louvain, 35703 Rennes ;

Institut Plein Vent, 40, rue Franklin, 42000 Saint-Étienne ;

IPJSM La Persagotière, 30, rue Frère-Louis, 44260 Nantes ;

IRÉSDA, 26, rue de l'Abbé-de-l'Épée, 45144 Saint-Jean-de-Laruelle ;

Centre Charlotte-Blouin, 4, rue de l'Abbé-Frémond, 49100 Angers ;

IJS La Malgrange, 2, rue Joseph-Piroux, 54140 Jarville-la-Malgrange ;

Centre Gabriel-Deshayes, Brech, 56400 Auray ;

INJS, 49, rue Claude-Bernard, 57074 Metz ;

CRESDA, 64, rue Nationale, 59710 Pont-à-Marcq ;

Centre Rabelais, 571, rue de la Croix-Verte, Les Sables-de-Ramecourt, 60600 Agnetz ;

CESDA La Providence, 103, chemin des Planches, 61000 Alençon ;

CEJS, 10, rue des Augustines, 62008 Arras ;

Centre Auguste-Jaacoutot, 80, avenue de Neuhof, 67100 Strasbourg ;

Institut Le Bruckhof, 7, rue de Soultz, 67100 Strasbourg ;

IDS Le Phare, 16, rue de Kingersheim, 68312 Illzach ;

Institut Jean-Marie-Genouel, 52, rue du Puits-de-la-Chaine, 72000 Le Mans ;

INJS 73, 33, rue de l'Épine, 73290 La Motte-Servolex ;  
INJS 75, 254, rue Saint-Jacques, 75005 Paris ;  
Centre Augustin-Grosselin, 5-15, rue Olivier-Noyer, 75013 Paris ;  
CEOP, 22-24, rue des Favorites, 75015 Paris ;  
CSDA Fondation Bon-Sauveur d'Albi, 1, rue Lavazière, 81025 Albi ;  
DIAPASON, 15, rue des Écossais, 86000 Poitiers ;  
IRJS SEES FP, 116, avenue de la Libération, 86000 Poitiers ;  
IRJS CESH, 116, avenue de la Libération, 86000 Poitiers ;  
IJS 92, rue Ravon, 92340 Bourg-la-Reine ;  
CRESN, 60, avenue Émile-Cossonneau, 93160 Noisy-le-Grand ;  
Centre EPHPHETHA, route de Neuf-Château-Bel-Air, 97130 Capesterre-Belle-Eau ;  
IDA Morne-Rouge, 23, rue Principale-Batelière, 97233 Schœlcher ;  
Centre de rééducation La Ressource, 97438 Sainte-Marie.

#### Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 janvier 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale  
de la cohésion sociale,*  
S. FOURCADE